

Impôts sur le bitcoin et les cryptomonnaies : comment faire sa déclaration en 2025 ?

Source : Numerama

URL :

https://www.numerama.com/tech/1367686-comment-declarer-ses-cryptos-impots-2025.html?utm_source=newsletter_tech&utm_campaign=20250417&utm_medium=e-mail

Le printemps apporte le beau temps, les allergies, et aussi, les déclarations d'impôts. Cette règle immuable de la nature, si peu plaisante qu'elle soit, est un passage obligé pour tout le monde.

Si vous possédez un compte sur une néobanque, que vous avez vendu des vêtements sur Vinted, que vous avez loué votre appartement sur Airbnb, ou que vous possédez des crypto-monnaies, cela vous concerne également.

Voilà toutes les démarches à suivre pour déclarer vos actifs numériques à l'administration fiscale, et que vos déclarations cryptos se passent bien.

Bitcoin, Ethereum : quelle imposition pour les crypto-monnaies en 2025 ?

Le Bitcoin a connu une belle ascension ces derniers temps, notamment en raison de la spéculation liée aux élections américaines. Si vous avez profité de cette hausse et réalisé des plus-values, il est désormais temps de penser à leur déclaration fiscale.

Depuis 2019, les plus-values sur actifs numériques imposées en France étaient sous soumises à une flat tax. En 2023, les choses ont évolué avec l'article 79 de la loi de finances de 2021. Ce dernier a modifié le régime fiscal applicable aux crypto-monnaies en introduisant le barème progressif, et cela continue de s'appliquer en 2025.

La seule nouveauté majeure cette année : si votre revenu fiscal de référence dépasse 250 000 € (500 000 € pour un couple), vous êtes soumis à un prélèvement majoré de 37,2 % (soit 20 % d'impôt + 17,2 % de prélèvements sociaux).

À partir de quel montant faut-il déclarer ses crypto-monnaies ?

Petit rappel sur la fiscalité des crypto-monnaies pour commencer : seules les plus-values de plus de 305 euros sont imposables, et seulement si vous avez transformé vos cryptos en monnaie fiduciaire (par exemple, en euro), ou en achats de bien et service. Si vous avez transformé votre plus-value de bitcoin en Ethereum, sans jamais passer par la case euro, vous n'êtes pas concerné.

Quand faut-il déclarer ses crypto-monnaies aux impôts ?

Vous devez déclarer vos crypto-monnaies pendant la période de déclaration des impôts. En 2025, cette période s'est ouverte le 10 avril, et dure pendant plusieurs semaines (jusqu'au 22 avril au 5 juin 2025 selon les zones). La durée exacte change en fonction de votre département de résidence. Pour les déclarations en ligne :

si vous habitez les départements 1 à 19 (de l'Ain jusqu'à la Corrèze) et pour les non-résidents en France, vous avez jusqu'au 22 mai 23h59 au plus tard pour remplir votre déclaration.

pour les départements 20 à 54 (de la Corse à la Meurthe-et-Moselle), vous avez jusqu'au 28 mai 23h59.

pour les départements 55 à 976 (de la Meuse jusqu'à Mayotte), vous avez jusqu'au 5 juin 23h59.

Comment déclarer ses crypto-monnaies aux impôts ? Étape après étape

Non seulement vos crypto-monnaies sont imposables, mais il faut aussi, dans la plupart des cas, déclarer vos comptes (qu'ils soient ouverts ou clôturés) sur les plateformes d'achat et d'échange de cryptos. C'est généralement la première chose à faire si vous ne l'avez jamais fait. Pour les comptes déjà déclarés, inutile de le refaire, passez directement à l'étape suivante.

Étape 1 : déclarer ses comptes crypto aux impôts

Binance étant une entité étrangère, vous devrez donc déclarer votre compte à l'administration fiscale. Il en va de même pour les autres plateformes, telles que Kraken, Coinbase, Bitpanda, Crypto.com, etc. Pour ce qui est de Coinhouse, pas besoin de le faire : l'entreprise est française, et elle est enregistrée en tant que PSAN auprès de l'autorité des marchés financiers — le fisc retrouvera vos comptes sur la plateforme tout seul.

Comment déclarer son compte Binance ou sur une autre plateforme crypto aux impôts ?

Pour faire la déclaration de vos comptes, il vous faut suivre les mêmes étapes que lorsque vous déclarez un compte en banque sur une néobanque. Il vous faut remplir le formulaire n°3916. Il vous faudra également renseigner plusieurs informations : votre identité, votre numéro de compte, sa nature (professionnel ou personnel), sa date de création, le nom et la désignation officielle de la plateforme, et l'adresse de la plateforme d'échange.

Comment trouver l'adresse de Binance et des plateformes crypto ?

Comme pour les néobanques, les informations sur les plateformes d'échange crypto sont parfois difficiles à trouver. Pendant longtemps, Binance s'est d'ailleurs vanté de ne pas avoir de siège social, afin de pouvoir rester libre « comme le bitcoin ». Pour les autres plateformes, qui sont parfois domiciliées dans des paradis fiscaux, il est tout aussi difficile d'obtenir ces informations. Heureusement, le site Cryptoast a compilé la plupart des adresses des plateformes : il ne vous reste plus qu'à trouver celle de la vôtre dans la (longue) liste sur la page dédiée pour faire votre déclaration.

Étape 2 : déclarer ses plus-values crypto aux impôts

Pour faire votre déclaration à l'administration fiscale, il vous faut tout d'abord remplir le formulaire Cerfa n°2086 et renseigner les plus-values que vous avez réalisées. Le tout doit être accompagné du détail des opérations. Si vous êtes du genre à multiplier les transactions, des outils comme Waltio peuvent vous aider à vous fournir votre historique sur chaque plateforme — tant le calcul est compliqué sur de grosses sommes réparti sur plusieurs plateformes (Prix de cession – Prix total d'acquisition x Prix de cession / valeur globale du portefeuille).

Voici le détail complet pour remplir correctement sa fiche :

Ligne 211 : Indiquez la date de vente des cryptomonnaies.

Ligne 212 : Indiquez la valeur totale du portefeuille au moment de la cession

Ligne 213 : Indiquez le prix de revente des cryptomonnaies

Ligne 220 : Renseignez le montant investi initialement pour acheter les cryptomonnaies

La plus-value déclarée peut être taxée de deux façons différentes. Comme indiqué plus haut, pour les particuliers, les cessions relèvent systématiquement du régime du prélèvement forfaitaire unique, mais « les contribuables peuvent « choisir d'être imposés soit au taux forfaitaire de 12,8 %, soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu », précise le site du ministère de l'Économie. La phrase est complexe et pas forcément simple à comprendre, mais concrètement, en fonction de votre tranche d'imposition sur le revenu, une option sera plus avantageuse que l'autre.

Choisir entre la Flat Tax ou le barème progressif pour les cryptos :

Le prélèvement forfaitaire unique est une taxe à 30 % (la flat tax, comme elle est aussi appelée), et elle inclut « 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux », comme expliqué par l'administration fiscale. « Il s'agit d'un taux forfaitaire, car ce taux ne prend pas en compte votre tranche d'imposition et votre revenu fiscal de référence ». Que vous gagniez 10 000 ou 100 000 euros par an, vous payez la même chose.

Le barème progressif est une taxe variable et évolutive en fonction de vos revenus. Plus vous gagnez, plus vous êtes imposé. Si vous choisissez d'être imposé selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, cela peut être plus avantageux selon le montant de votre salaire. Il est cependant nécessaire de faire quelques calculs avant de prendre votre décision.

Tranches de revenus Pourcentage d'imposition

Jusqu'à 11 497 €

De 11 498 € à 29 315 €

De 29 316 € à 83 823 €

De 83 824 € à 180 294 €

Plus de 180 294 €

Chiffres du Service Public

Avec ces chiffres, on voit nettement les avantages du barème progressif pour les deux premières tranches, inférieurs à 29 315 €.

Par exemple, si vous vous situez dans la première tranche de revenu, votre pourcentage d'imposition sur le revenu est de 0 %, d'après les chiffres du Service Public. Si vous choisissez d'être imposé sur vos cryptos avec le barème progressif, vous n'aurez donc à payer que 17,2 % de taxe, au titre des prélèvements sociaux. Beaucoup plus avantageux que le prélèvement forfaitaire unique de 30 %. Avec ces chiffres, on voit nettement les avantages du barème progressif pour les deux premières tranches, inférieurs à 29 315 €. Au-dessus, ce n'est pas avantageux.

Comment sont taxés les professionnels du minage ?

Attention, il y a là aussi une nouveauté. Si vous avez des opérations de minage, vous pouvez également être sujet à un autre impôt : l'activité « relève du régime des bénéfices non commerciaux (BNC), dans le cadre de l'article 92 du code général des impôts », selon le ministère.

« Le résultat imposable tiré de cette activité est déterminé conformément aux règles de droit commun applicables aux bénéfices non commerciaux, étant précisé que la valeur

d'acquisition retenue pour le calcul du résultat imposable est nulle lorsque les bitcoins ont été attribués gratuitement.»

Si vous êtes dans ce cas-là, il vous faudra consulter un professionnel.

Comment éviter la flat tax crypto ?

Depuis 2023, la déclaration et l'imposition des crypto-monnaies ont changé. La flat tax n'est plus la seule option, vous pouvez également choisir le barème progressif plutôt que le prélèvement forfaitaire unique, comme expliqué plus haut.

Cependant, vous ne pouvez pas éviter de payer d'impôt, à partir du moment où vous réalisez plus de 305 euros de plus-value.

Le trading est imposable à partir de combien ?

Le trading de crypto-monnaie n'est pas imposable en soi : ce sont les plus-values réalisées sur des opérations qui le sont, et seulement lorsque les bénéfices réalisés dans une crypto-monnaie sont transformés en euros. À part d'une plus-value supérieure à 305 euros, vous êtes imposable.

Pour les professionnels, depuis 2023, les traders sont imposés au titre des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) selon le barème de l'impôt sur le revenu, avec un abattement de 34 % (régime micro-BNC) ou des frais réels (régime de la déclaration contrôlée).

À partir de combien faut-il déclarer ses cryptos ?

S'il y a un montant minimal d'imposition, il n'y a pas de montant minimal pour la déclaration. Concrètement, si vous avez un compte sur une plateforme d'échange crypto, il vous faut le déclarer.